Journal Officiel
de la Nouvelle-Calédonie

N° 2026-00346

Avis du 19 octobre 2026

État des créances postérieures au jugement d'ouverture - Période de juin à octobre 2026

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
BP F4 - 98848 NOUMEA CEDEX

Le greffier du Tribunal Mixte de commerce vous prie de bien vouloir effectuer la publication suivante :

Dossier de procédure collective 41018183

AVIS DE DEPOT DE L'ETAT DES CREANCES

Les créanciers de la SARL ARCA 2 (agence régionale calédonienne d'archit)
37, rue René Coty - Mont Vénus
98800 Nouméa

déclaré(e) en LIQUIDATION judiciaire par jugement en date du 18 FEVRIER 2019

sont avisés que la liste des créances prévue à l'article L641-13 (créances postérieures au jugement d'ouverture) du code de commerce est constituée et a été déposée au greffe du Tribunal Mixte de commerce,

Conformément à l'article 250 de la Délibération n°352 du 18 janvier 2008, tout intéressé peut prendre connaissance de ce dépôt au greffe et former réclamation devant le juge commissaire dans le délai d'un mois à compter de la publication.

Le greffier,
Nouméa, le 19/10/2026

Destinataires :
JONC
NORMA

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
BP F4 - 98848 NOUMEA CEDEX

Le greffier du Tribunal Mixte de commerce vous prie de bien vouloir effectuer la publication suivante :

Dossier de procédure collective 41018068

AVIS DE DEPOT DE L'ETAT DES CREANCES

Les créanciers de la SARL THE BAKERS'
27, Promenade Roger Laroque
98800 Nouméa

déclaré(e) en LIQUIDATION judiciaire par jugement en date du 28 MAI 2018

sont avisés que la liste des créances prévue à l'article L641-13 (créances postérieures au jugement d'ouverture) du code de commerce est constituée et a été déposée au greffe du Tribunal Mixte de commerce,

Conformément à l'article 250 de la Délibération n°352 du 18 janvier 2008, tout intéressé peut prendre connaissance de ce dépôt au greffe et former réclamation devant le juge commissaire dans le délai d'un mois à compter de la publication.

Le greffier,
Nouméa, le 19/10/2026

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE + NOUMEA +

Destinataires :
JONC
NORMA

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
BP F4 - 98848 NOUMEA CEDEX

Le greffier du Tribunal Mixte de commerce vous prie de bien vouloir effectuer la publication suivante :

Dossier de procédure collective 41023163

AVIS DE DEPOT DE L'ETAT DES CREANCES

Les créanciers de la SARL LEELOO 1
36, rue Patrice Nielly - Kaméré
98800 Nouméa

déclaré(e) en LIQUIDATION judiciaire par jugement en date du 01 JUIN 2023

sont avisés que la liste des créances prévue à l'article L641-13 (créances postérieures au jugement d'ouverture) du code de commerce est constituée et a été déposée au greffe du Tribunal Mixte de commerce,

Conformément à l'article 250 de la Délibération n°352 du 18 janvier 2008, tout intéressé peut prendre connaissance de ce dépôt au greffe et former réclamation devant le juge commissaire dans le délai d'un mois à compter de la publication.

Le greffier,
Nouméa, le 19/10/2026

Destinataires :
JONC
NORMA

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
BP F4 - 98848 NOUMEA CEDEX

Le greffier du Tribunal Mixte de commerce vous prie de bien vouloir effectuer la publication suivante :

Dossier de procédure collective 410240155

AVIS DE DEPOT DE L'ETAT DES CREANCES

Les créanciers de la Selarl PHARMACIE DE BOULOUPARIS
Route, Territoriale 1 Lotissement 12A
98812 Boulouparis

déclaré(e) en LIQUIDATION judiciaire par jugement en date du 24 JUILLET 2025

sont avisés que la liste des créances prévue à l'article L641-13 (créances postérieures au jugement d'ouverture) du code de commerce est constituée et a été déposée au greffe du Tribunal Mixte de commerce,

Conformément à l'article 250 de la Délibération n°352 du 18 janvier 2008, tout intéressé peut prendre connaissance de ce dépôt au greffe et former réclamation devant le juge commissaire dans le délai d'un mois à compter de la publication.

Le greffier,
Nouméa, le 19/10/2026

Destinataires :
JONC
NORMA

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
BP F4 - 98848 NOUMEA CEDEX

Le greffier du Tribunal Mixte de commerce vous prie de bien vouloir effectuer la publication suivante :

Dossier de procédure collective 410240229

AVIS DE DEPOT DE L'ETAT DES CREANCES

Les créanciers de la SARL TRADICHAUX
10, avenue des Géomètres pionniers
Lot. 186 -Section ZAC PANDA
98835 Dumbéa

déclaré(e) en LIQUIDATION judiciaire par jugement en date du 22 MAI 2025

sont avisés que la liste des créances prévue à l'article L641-13 (créances postérieures au jugement d'ouverture) du code de commerce est constituée et a été déposée au greffe du Tribunal Mixte de commerce,

Conformément à l'article 250 de la Délibération n°352 du 18 janvier 2008, tout intéressé peut prendre connaissance de ce dépôt au greffe et former réclamation devant le juge commissaire dans le délai d'un mois à compter de la publication.

Le greffier,
Nouméa, le 19/10/2026



Destinataires :
JONC
NORMA

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
BP F4 - 98848 NOUMEA CEDEX

Le greffier du Tribunal Mixte de commerce vous prie de bien vouloir effectuer la publication suivante :

Dossier de procédure collective 41020231

AVIS DE DEPOT DE L'ETAT DES CREANCES

Les créanciers de la SARL LES CLEPSYDRES FLAMBOYANTES
Domaine, de la Clepsydre Bleue - Oua Poquereux
BP 449
98880 LA FOA

déclaré(e) en LIQUIDATION judiciaire par jugement en date du 07 DECEMBRE 2020

sont avisés que la liste des créances prévue à l'article L641-13 (créances postérieures au jugement d'ouverture) du code de commerce est constituée et a été déposée au greffe du Tribunal Mixte de commerce,

Conformément à l'article 250 de la Délibération n°352 du 18 janvier 2008, tout intéressé peut prendre connaissance de ce dépôt au greffe et former réclamation devant le juge commissaire dans le délai d'un mois à compter de la publication.

Le greffier,
Nouméa, le 19/10/2026

Destinataires :
JONC
NORMA

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
BP F4 - 98848 NOUMEA CEDEX

Le greffier du Tribunal Mixte de commerce vous prie de bien vouloir effectuer la publication suivante :

Dossier de procédure collective 41021272

AVIS DE DEPOT DE L'ETAT DES CREANCES

Les créanciers de Monsieur MATAILA Filipo
9, rue sebastopol
98800 Nouméa

déclaré(e) en LIQUIDATION judiciaire par jugement en date du 09 NOVEMBRE 2021

sont avisés que la liste des créances prévue à l'article L641-13 (créances postérieures au jugement d'ouverture) du code de commerce est constituée et a été déposée au greffe du Tribunal Mixte de commerce,

Conformément à l'article 250 de la Délibération n°352 du 18 janvier 2008, tout intéressé peut prendre connaissance de ce dépôt au greffe et former réclamation devant le juge commissaire dans le délai d'un mois à compter de la publication.

Le greffier,
Nouméa, le 19/10/2026

Destinataires :
JONC
NORMA

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
BP F4 - 98848 NOUMEA CEDEX

Le greffier du Tribunal Mixte de commerce vous prie de bien vouloir effectuer la publication suivante :

Dossier de procédure collective 41019270

AVIS DE DEPOT DE L'ETAT DES CREANCES

Les créanciers de la SARL SUPER NORD
VILLAGE DE KOUMAC
98850 KOUMAC

déclaré(e) en LIQUIDATION judiciaire par jugement en date du 05 AOÛT 2019

sont avisés que la liste des créances prévue à l'article L641-13 (créances postérieures au jugement d'ouverture) du code de commerce est constituée et a été déposée au greffe du Tribunal Mixte de commerce,

Conformément à l'article 250 de la Délibération n°352 du 18 janvier 2008, tout intéressé peut prendre connaissance de ce dépôt au greffe et former réclamation devant le juge commissaire dans le délai d'un mois à compter de la publication.

Le greffier,
Nouméa, le 19/10/2026

Destinataires :
JONC
NORMA

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
BP F4 - 98848 NOUMEA CEDEX

Le greffier du Tribunal Mixte de commerce vous prie de bien vouloir effectuer la publication suivante :

Dossier de procédure collective 41022082

AVIS DE DEPOT DE L'ETAT DES CREANCES

Les créanciers de la SARL KNALA CONSTRUCTIONS
Lot 118, rue Roger Bernier
98813 Canala

déclaré(e) en LIQUIDATION judiciaire par jugement en date du 24 MARS 2023

sont avisés que la liste des créances prévue à l'article L641-13 (créances postérieures au jugement d'ouverture) du code de commerce est constituée et a été déposée au greffe du Tribunal Mixte de commerce,

Conformément à l'article 250 de la Délibération n°352 du 18 janvier 2008, tout intéressé peut prendre connaissance de ce dépôt au greffe et former réclamation devant le juge commissaire dans le délai d'un mois à compter de la publication.

Le greffier,
Nouméa, le 19/10/2026

Destinataires :
JONC
NORMA

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
BP F4 - 98848 NOUMEA CEDEX

Le greffier du Tribunal Mixte de commerce vous prie de bien vouloir effectuer la publication suivante :

Dossier de procédure collective 4101250105

AVIS DE DEPOT DE L'ETAT DES CREANCES

Les créanciers de la SARL RIMBA
lot 65 impasse Gabriel Georget - Tina Presqu'île
BP 32050
98897 NOUMEA CEDEX

déclaré(e) en LIQUIDATION judiciaire par jugement en date du 03 AVRIL 2025

sont avisés que la liste des créances prévue à l'article L641-13 (créances postérieures au jugement d'ouverture) du code de commerce est constituée et a été déposée au greffe du Tribunal Mixte de commerce,

Conformément à l'article 250 de la Délibération n°352 du 18 janvier 2008, tout intéressé peut prendre connaissance de ce dépôt au greffe et former réclamation devant le juge commissaire dans le délai d'un mois à compter de la publication.

Le greffier,
Nouméa, le 19/10/2026

Destinataires :
JONC
NORMA

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
BP F4 - 98848 NOUMEA CEDEX

Le greffier du Tribunal Mixte de commerce vous prie de bien vouloir effectuer la publication suivante :

Dossier de procédure collective 410240126

AVIS DE DEPOT DE L'ETAT DES CREANCES

Les créanciers de la SARL LMP
4, rue D'artois
98835 Dumbéa

déclaré(e) en LIQUIDATION judiciaire par jugement en date du 10 JUILLET 2025

sont avisés que la liste des créances prévue à l'article L641-13 (créances postérieures au jugement d'ouverture) du code de commerce est constituée et a été déposée au greffe du Tribunal Mixte de commerce,

Conformément à l'article 250 de la Délibération n°352 du 18 janvier 2008, tout intéressé peut prendre connaissance de ce dépôt au greffe et former réclamation devant le juge commissaire dans le délai d'un mois à compter de la publication.

Le greffier,
Nouméa, le 19/10/2026



Destinataires :
JONC
NORMA

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
BP F4 - 98848 NOUMEA CEDEX

Le greffier du Tribunal Mixte de commerce vous prie de bien vouloir effectuer la publication suivante :

Dossier de procédure collective 41021123

AVIS DE DEPOT DE L'ETAT DES CREANCES

Les créanciers de la SARL M. P. C.
2, rue Champion Zone Industrielle
BP 2967
98846 NOUMEA CEDEX

déclaré(e) en LIQUIDATION judiciaire par jugement en date du 03 MAI 2021

sont avisés que la liste des créances prévue à l'article L641-13 (créances postérieures au jugement d'ouverture) du code de commerce est constituée et a été déposée au greffe du Tribunal Mixte de commerce,

Conformément à l'article 250 de la Délibération n°352 du 18 janvier 2008, tout intéressé peut prendre connaissance de ce dépôt au greffe et former réclamation devant le juge commissaire dans le délai d'un mois à compter de la publication.

Le greffier,
Nouméa, le 19/10/2026

Destinataires :
JONC
NORMA

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
BP F4 - 98848 NOUMEA CEDEX

Le greffier du Tribunal Mixte de commerce vous prie de bien vouloir effectuer la publication suivante :

Dossier de procédure collective 4101250124

AVIS DE DEPOT DE L'ETAT DES CREANCES

Les créanciers de la SARL NFX
81, rue Charleroi
98800 Nouméa

déclaré(e) en LIQUIDATION judiciaire par jugement en date du 19 JUIN 2025

sont avisés que la liste des créances prévue à l'article L641-13 (créances postérieures au jugement d'ouverture) du code de commerce est constituée et a été déposée au greffe du Tribunal Mixte de commerce,

Conformément à l'article 250 de la Délibération n°352 du 18 janvier 2008, tout intéressé peut prendre connaissance de ce dépôt au greffe et former réclamation devant le juge commissaire dans le délai d'un mois à compter de la publication.

Le greffier,
Nouméa, le 19/10/2026



Destinataires :
JONC
NORMA

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
BP F4 - 98848 NOUMEA CEDEX

Le greffier du Tribunal Mixte de commerce vous prie de bien vouloir effectuer la publication suivante :

Dossier de procédure collective 41023165

AVIS DE DEPOT DE L'ETAT DES CREANCES

Les créanciers de la SARL BAMJ
141, rue de la Rivière
BP 547
98880 La foa

déclaré(e) en LIQUIDATION judiciaire par jugement en date du 01 JUIN 2023

sont avisés que la liste des créances prévue à l'article L641-13 (créances postérieures au jugement d'ouverture) du code de commerce est constituée et a été déposée au greffe du Tribunal Mixte de commerce,

Conformément à l'article 250 de la Délibération n°352 du 18 janvier 2008, tout intéressé peut prendre connaissance de ce dépôt au greffe et former réclamation devant le juge commissaire dans le délai d'un mois à compter de la publication.

Le greffier,
Nouméa, le 19/10/2026



Destinataires :
JONC
NORMA

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
BP F4 - 98848 NOUMEA CEDEX

Le greffier du Tribunal Mixte de commerce vous prie de bien vouloir effectuer la publication suivante :

Dossier de procédure collective 41023195

AVIS DE DEPOT DE L'ETAT DES CREANCES

Les créanciers de la SARL ENTREPRISE NG SERVICES
651, rue Beautemps Beauprés
98809 Mont-Dore

déclaré(e) en LIQUIDATION judiciaire par jugement en date du 17 NOVEMBRE 2023

sont avisés que la liste des créances prévue à l'article L641-13 (créances postérieures au jugement d'ouverture) du code de commerce est constituée et a été déposée au greffe du Tribunal Mixte de commerce,

Conformément à l'article 250 de la Délibération n°352 du 18 janvier 2008, tout intéressé peut prendre connaissance de ce dépôt au greffe et former réclamation devant le juge commissaire dans le délai d'un mois à compter de la publication.

Le greffier,
Nouméa, le 19/10/2026



Destinataires :
JONC
NORMA

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
BP F4 - 98848 NOUMEA CEDEX

Le greffier du Tribunal Mixte de commerce vous prie de bien vouloir effectuer la publication suivante :

Dossier de procédure collective 41023268

AVIS DE DEPOT DE L'ETAT DES CREANCES

Les créanciers de la SARL ELECTRIK SOLAR ENERGIE
106, allée de la Caulry
98890 Païta

déclaré(e) en LIQUIDATION judiciaire par jugement en date du 22 AOÛT 2024

sont avisés que la liste des créances prévue à l'article L641-13 (créances postérieures au jugement d'ouverture) du code de commerce est constituée et a été déposée au greffe du Tribunal Mixte de commerce,

Conformément à l'article 250 de la Délibération n°352 du 18 janvier 2008, tout intéressé peut prendre connaissance de ce dépôt au greffe et former réclamation devant le juge commissaire dans le délai d'un mois à compter de la publication.

Le greffier,
Nouméa, le 19/10/2026



Destinataires :
JONC
NORMA

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
BP F4 - 98848 NOUMEA CEDEX

Le greffier du Tribunal Mixte de commerce vous prie de bien vouloir effectuer la publication suivante :

Dossier de procédure collective 41018270

AVIS DE DEPOT DE L'ETAT DES CREANCES

Les créanciers de la SARL HYDROPONIQUE DE KAREMBE
KAREMBE
98850 KOUMAC

déclaré(e) en LIQUIDATION judiciaire par jugement en date du 03 SEPTEMBRE 2018

sont avisés que la liste des créances prévue à l'article L641-13 (créances postérieures au jugement d'ouverture) du code de commerce est constituée et a été déposée au greffe du Tribunal Mixte de commerce,

Conformément à l'article 250 de la Délibération n°352 du 18 janvier 2008, tout intéressé peut prendre connaissance de ce dépôt au greffe et former réclamation devant le juge commissaire dans le délai d'un mois à compter de la publication.

Le greffier,
Nouméa, le 19/10/2026

Destinataires :
JONC
NORMA

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
BP F4 - 98848 NOUMEA CEDEX

Le greffier du Tribunal Mixte de commerce vous prie de bien vouloir effectuer la publication suivante :

Dossier de procédure collective 41018052

AVIS DE DEPOT DE L'ETAT DES CREANCES

Les créanciers de la SARL TPK
Villa N° 1 Lieudit les Pâturages - BP 609
98860 Koné

déclaré(e) en LIQUIDATION judiciaire par jugement en date du 18 DECEMBRE 2025

sont avisés que la liste des créances prévue à l'article L641-13 (créances postérieures au jugement d'ouverture) du code de commerce est constituée et a été déposée au greffe du Tribunal Mixte de commerce,

Conformément à l'article 250 de la Délibération n°352 du 18 janvier 2008, tout intéressé peut prendre connaissance de ce dépôt au greffe et former réclamation devant le juge commissaire dans le délai d'un mois à compter de la publication.

Le greffier,
Nouméa, le 19/10/2026

Destinataires :
JONC
NORMA

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
BP F4 - 98848 NOUMEA CEDEX

Le greffier du Tribunal Mixte de commerce vous prie de bien vouloir effectuer la publication suivante :

Dossier de procédure collective 4101250381

AVIS DE DEPOT DE L'ETAT DES CREANCES

Les créanciers de la SARL PLANET MEDIA
29 bis, avenue du Maréchal Foch
98800 Nouméa

déclaré(e) en LIQUIDATION judiciaire par jugement en date du 11 DECEMBRE 2025

sont avisés que la liste des créances prévue à l'article L641-13 (créances postérieures au jugement d'ouverture) du code de commerce est constituée et a été déposée au greffe du Tribunal Mixte de commerce,

Conformément à l'article 250 de la Délibération n°352 du 18 janvier 2008, tout intéressé peut prendre connaissance de ce dépôt au greffe et former réclamation devant le juge commissaire dans le délai d'un mois à compter de la publication.

Le greffier,
Nouméa, le 19/10/2026



Destinataires :
JONC
NORMA

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
BP F4 - 98848 NOUMEA CEDEX

Le greffier du Tribunal Mixte de commerce vous prie de bien vouloir effectuer la publication suivante :

Dossier de procédure collective 4101250243

AVIS DE DEPOT DE L'ETAT DES CREANCES

Les créanciers de la SARL PARKING DU SUD
996 AVENUE DES DEUX BAIES
BOULARI
98809 Mont-Dore

déclaré(e) en LIQUIDATION judiciaire par jugement en date du 24 JUILLET 2025

sont avisés que la liste des créances prévue à l'article L641-13 (créances postérieures au jugement d'ouverture) du code de commerce est constituée et a été déposée au greffe du Tribunal Mixte de commerce,

Conformément à l'article 250 de la Délibération n°352 du 18 janvier 2008, tout intéressé peut prendre connaissance de ce dépôt au greffe et former réclamation devant le juge commissaire dans le délai d'un mois à compter de la publication.

Le greffier,
Nouméa, le 19/10/2026



Destinataires :
JONC
NORMA

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
BP F4 - 98848 NOUMEA CEDEX

Le greffier du Tribunal Mixte de commerce vous prie de bien vouloir effectuer la publication suivante :

Dossier de procédure collective 4101250231

AVIS DE DEPOT DE L'ETAT DES CREANCES

Les créanciers de la SARL SUD INTERTRANS
1, rue René Coty, Résidence Priscillia
Trianon
98800 NOUMEA

déclaré(e) en LIQUIDATION judiciaire par jugement en date du 03 JUILLET 2025

sont avisés que la liste des créances prévue à l'article L641-13 (créances postérieures au jugement d'ouverture) du code de commerce est constituée et a été déposée au greffe du Tribunal Mixte de commerce,

Conformément à l'article 250 de la Délibération n°352 du 18 janvier 2008, tout intéressé peut prendre connaissance de ce dépôt au greffe et former réclamation devant le juge commissaire dans le délai d'un mois à compter de la publication.

Le greffier,
Nouméa, le 19/10/2026

Destinataires :
JONC
NORMA

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
BP F4 - 98848 NOUMEA CEDEX

Le greffier du Tribunal Mixte de commerce vous prie de bien vouloir effectuer la publication suivante :

Dossier de procédure collective 41023363

AVIS DE DEPOT DE L'ETAT DES CREANCES

Les créanciers de la SARL MANA TOUR OPERATOR
Lieu-dit Mulu Mulu - Quartier Saint-Matthieu - Vao
98832 ILES DES PINS

déclaré(e) en LIQUIDATION judiciaire par jugement en date du 14 DECEMBRE 2023

sont avisés que la liste des créances prévue à l'article L641-13 (créances postérieures au jugement d'ouverture) du code de commerce est constituée et a été déposée au greffe du Tribunal Mixte de commerce,

Conformément à l'article 250 de la Délibération n°352 du 18 janvier 2008, tout intéressé peut prendre connaissance de ce dépôt au greffe et former réclamation devant le juge commissaire dans le délai d'un mois à compter de la publication.

Le greffier,
Nouméa, le 19/10/2026

Destinataires :
JONC
NORMA

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
BP F4 - 98848 NOUMEA CEDEX

Le greffier du Tribunal Mixte de commerce vous prie de bien vouloir effectuer la publication suivante :

Dossier de procédure collective 410240314

AVIS DE DEPOT DE L'ETAT DES CREANCES

Les créanciers de la SARL BOURAIL ENERGIES
BP 845
98870 Bourail

déclaré(e) en LIQUIDATION judiciaire par jugement en date du 19 JUIN 2025

sont avisés que la liste des créances prévue à l'article L641-13 (créances postérieures au jugement d'ouverture) du code de commerce est constituée et a été déposée au greffe du Tribunal Mixte de commerce,

Conformément à l'article 250 de la Délibération n°352 du 18 janvier 2008, tout intéressé peut prendre connaissance de ce dépôt au greffe et former réclamation devant le juge commissaire dans le délai d'un mois à compter de la publication.

Le greffier,
Nouméa, le 19/10/2026



Destinataires :
JONC
NORMA

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
BP F4 - 98848 NOUMEA CEDEX

Le greffier du Tribunal Mixte de commerce vous prie de bien vouloir effectuer la publication suivante :

Dossier de procédure collective 410240196

AVIS DE DEPOT DE L'ETAT DES CREANCES

Les créanciers de la SARL ECOPANIER
1, rue des Frères Vautrin
Vallée du Tir
98800 Nouméa

déclaré(e) en LIQUIDATION judiciaire par jugement en date du 01 AOÛT 2024

sont avisés que la liste des créances prévue à l'article L641-13 (créances postérieures au jugement d'ouverture) du code de commerce est constituée et a été déposée au greffe du Tribunal Mixte de commerce,

Conformément à l'article 250 de la Délibération n°352 du 18 janvier 2008, tout intéressé peut prendre connaissance de ce dépôt au greffe et former réclamation devant le juge commissaire dans le délai d'un mois à compter de la publication.

Le greffier,
Nouméa, le 19/10/2026

Destinataires :
JONC
NORMA

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
BP F4 - 98848 NOUMEA CEDEX

Le greffier du Tribunal Mixte de commerce vous prie de bien vouloir effectuer la publication suivante :

Dossier de procédure collective 4101250235

AVIS DE DEPOT DE L'ETAT DES CREANCES

Les créanciers de la SARL NEW AGE LAB
32, Bis rue Gabriel Laroque
Val Plaisance
98800 Nouméa

déclaré(e) en LIQUIDATION judiciaire par jugement en date du 03 JUILLET 2025

sont avisés que la liste des créances prévue à l'article L641-13 (créances postérieures au jugement d'ouverture) du code de commerce est constituée et a été déposée au greffe du Tribunal Mixte de commerce,

Conformément à l'article 250 de la Délibération n°352 du 18 janvier 2008, tout intéressé peut prendre connaissance de ce dépôt au greffe et former réclamation devant le juge commissaire dans le délai d'un mois à compter de la publication.

Le greffier,
Nouméa, le 19/10/2026

Destinataires :
JONC
NORMA

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
BP F4 - 98848 NOUMEA CEDEX

Le greffier du Tribunal Mixte de commerce vous prie de bien vouloir effectuer la publication suivante :

Dossier de procédure collective 4101250349

AVIS DE DEPOT DE L'ETAT DES CREANCES

Les créanciers de la SARL BAR EN MER
23, rue du Docteur Édouard Trubert - Domaine Tuband
N'Géa
98800 Nouméa

déclaré(e) en LIQUIDATION judiciaire par jugement en date du 04 DECEMBRE 2025

sont avisés que la liste des créances prévue à l'article L641-13 (créances postérieures au jugement d'ouverture) du code de commerce est constituée et a été déposée au greffe du Tribunal Mixte de commerce,

Conformément à l'article 250 de la Délibération n°352 du 18 janvier 2008, tout intéressé peut prendre connaissance de ce dépôt au greffe et former réclamation devant le juge commissaire dans le délai d'un mois à compter de la publication.

Le greffier,
Nouméa, le 19/10/2026

Destinataires :
JONC
NORMA